

Le CTLes et ses missions (1)

Magasin distant pour les établissements de l'ESR

Fonds propre

Fonds propre \approx **26 Kml**

Fonds des établissements \approx **40 Kml**

Politique documentaire
définie en collaboration
avec les établissements
versants

Extension en 2015

Construction de deux silos
d'une capacité totale de
110 kml

Capacité de 1994 à 2015 = **75 Kml**

Capacité à partir de fin 2015 = **130 Kml**

Capacité à partir de fin 2025 = **185 Kml**

Les CTLes et ses missions (2)

Décret n° 2014-320 du 10 mars 2014
qui modifie le décret n° 94-922 du 24 octobre 1994

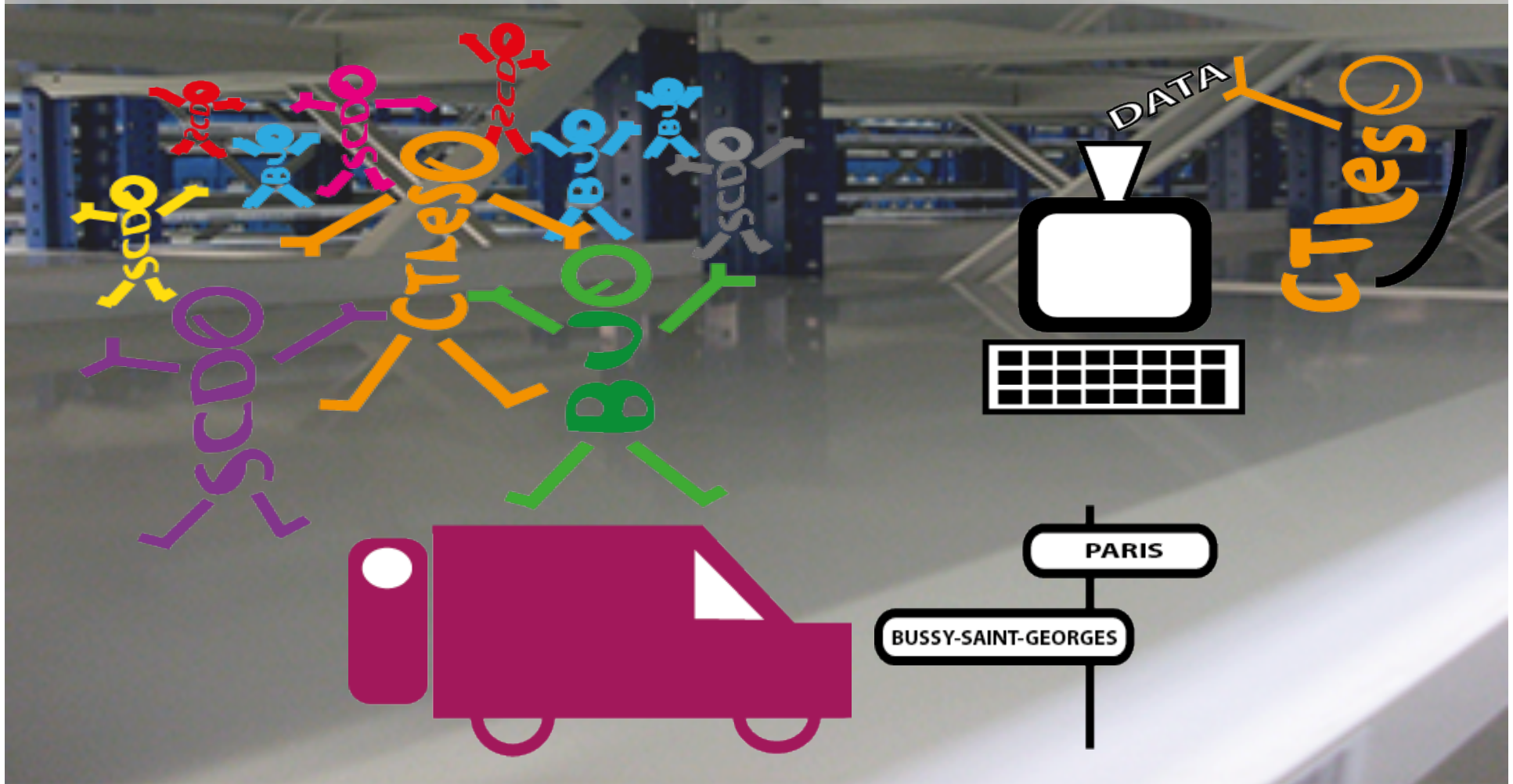
◆ Opérateur national dans le cadre du prêt

◆ Opérateur national dans le cadre des dispositifs de mutualisation des collections (conservation partagée)

Le rôle du CTLes

dans la conservation partagée des périodiques (1)

Animateur du plan



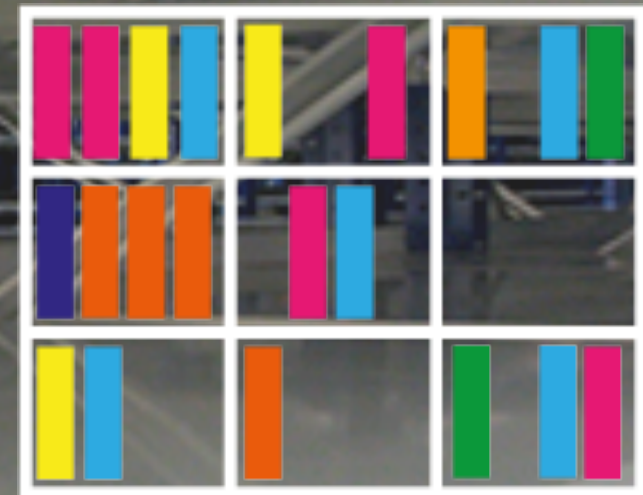
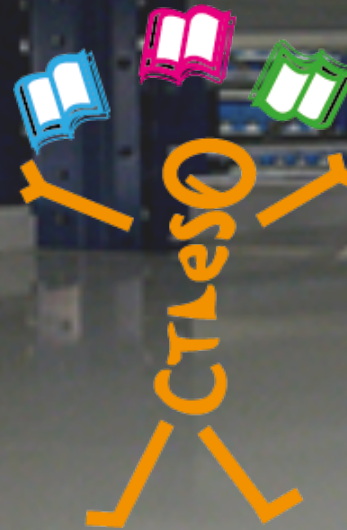
Le rôle du CTLes

dans la conservation partagée des périodiques (2)

Pôle de conservation

Rôle identique à n'importe quel autre pôle de conservation :

- ◆ Conserver de manière pérenne les titres pour lesquels il s'est porté volontaire
- ◆ Assurer l'accroissement des états de collection
- ◆ Communiquer les documents dans le cadre du prêt



La politique du CTLes

en sa qualité d'animateur d'un plan et en qualité de pôle de conservation (1)

En qualité d'animateur

- ◆ Développer les outils collaboratifs de pilotage et de gestion des PCP en cours en collaboration avec l'ABES
- ◆ Favoriser la transition du niveau régional au niveau national
- ◆ Prendre en compte les besoins des organismes de recherche
- ◆ Promouvoir le développement des PCP
- ◆ Elaborer des propositions pour dégager des moyens humains et financiers

La politique du CTLes

en sa qualité d'animateur d'un plan et en qualité de pôle de conservation (2)

En qualité de pôle de conservation

- ◆ Sensibiliser les partenaires sur le fait qu'un établissement ne doit pas déposer au CTLes les collections pour lesquelles il est pôle de conservation
- ◆ Se porter systématiquement pôle de conservation pour les titres orphelins que le réseau souhaite maintenir dans le PCP et pour lesquels aucun établissement ne se porte pôle

La méthodologie et les outils (1)

La méthodologie

1. Déterminer les segments thématiques
2. Faire avec ce qui est déjà signalé
3. Utiliser les outils existants
4. Organiser des comités de pilotage restreints et/ou thématiques (ex. LSHS)
5. S'appuyer sur des opérateurs existants (ABES – CTLes)

La méthodologie et les outils (2)

Les outils

- ◆ **Plateforme de travail partagé** : pour organiser et gérer le suivi des transferts, établir les statistiques et recueillir la documentation méthodologique
- ◆ **Base de gestion des exemplaires** : pour identifier les titres concernés, les états de collection, les lacunes et les pôles de conservation

Les activités et les projets (1)

A très court terme

- ◆ Finaliser le plan de conservation partagée des périodiques de médecine en Île-de-France
- ◆ Entrer en phase de production sur les segments retenus, à titre de test, en Lettres, Sciences humaines et sociales
- ◆ S'ouvrir aux besoins des organismes de recherche

Les activités et les projets (2)

A court terme

- ◆ Développer les plans de conservation partagée en Île-de-France et en région dans le cadre de CollEx
- ◆ Travailler avec l'ABES sur le développement d'un outil national qui viendrait remplacer la base de gestion des exemplaires